



Manosque, le 2 juin 2020

**Réseau départemental
des écoles de musique, théâtre, danse et conservatoire
des Alpes de Haute-Provence
Examens 2019-2020**

Suite à la fermeture des établissements d'enseignement artistique, nous sommes contraints à une modification du protocole d'organisation des examens de cycle de cette année.

En voici les nouvelles modalités :

Cycle 1 – toutes disciplines

L'évaluation de fin de cycle 1 se déroulera sous forme de contrôle continu.

Les équipes pédagogiques des établissements membres du réseau départemental auront à remplir pour chaque élève présenté une « fiche d'évaluation ».

Ce contrôle continu prendra en compte l'ensemble du parcours de l'élève au cours du cycle.

Cycles 2 et 3 - Danse et théâtre

L'évaluation des fins de cycles 2 et 3 en danse et théâtre se déroulera sous forme de contrôle continu.

Les modalités restent les mêmes que celles appliquées pour le cycle 1.

Cycles 2 et 3 - Musique

Les évaluations des fins de cycles 2 et 3 – pratique en amateur – en musique se dérouleront à la fois :

! Sous forme de contrôle continu.

Les modalités seront les mêmes que celles appliquées pour le cycle 1.

! Sur présentation d'une vidéo de l'élève.

Le programme est libre. Avant toute chose, l'élève doit mettre en valeur ses qualités artistiques. Il ne sera pas tenu compte de la qualité technique (son, image) de la captation.

Cette captation sera **déposée au plus tard le lundi 22 juin** sur un site dédié et sécurisé.

Seuls les membres des commissions d'évaluation auront accès à ce site.

L'accès au site vous sera communiqué par mail dans les prochains jours.

Cette captation sera ensuite visionnée et jugée par les membres des commissions d'évaluation regroupant par département instrumentaux les membres des équipes pédagogiques des écoles.

Les résultats seront communiqués aux élèves par mail.

Éric Doucet,

Direction générale.